

Zones humides de la Gascogne toulousaine

Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant unitaire annuel en euros
MP_CCGT_HE02	Conversion de terres arables inondables en prairies extensives avec retard de fauche au 1er juin	371,08 €/ha
MP_CCGT_HE07	Conversion de terres arables inondables en prairies avec retard de fauche au 01/06 et zéro ferti	400,28 €/ha
MP_CCGT_HE09	Création et maintien d'un couvert herbacé fauché à partir du 15 mai et non fertilisé (milieu sec)	347,3 €/ha
MP_CCGT_PE01	Restauration et/ou entretien de mares (2 ans sur 5)	81,26 €/mare
MP_CCGT_PI01	Remise en état de prairies inondables pâturés par équins, absence fauche et pâturage hivernal	92,58 €/ha
MP_CCGT_PI03	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 15 juin	209,58 €/ha
MP_CCGT_PI04	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin	133,08 €/ha
MP_CCGT_PI06	Remise en état de prairies inondables avec absence de pâturage hivernal (équins) et zéro ferti	168,65 €/ha
MP_CCGT_PI08	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 15 juin et zéro ferti	238,78 €/ha
MP_CCGT_PI09	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin et zéro ferti	162,28 €/ha
MP_CCGT_PI10	Remise en état prairies inondables, ajustement de la pression de pâturage (hors équins), zéro ferti	170,37 €/ha
MP_CCGT_FO01	Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5)	1,29 €/m
MP_CCGT_HA01	Entretien de haies (2 ans sur 5)	0,36 €/m